

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-2-7

Séance du vendredi 7 novembre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## **Association pour la Formation Ouvrière des Représentants du Personnel (AFORP) Demande de soutien financier**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-2<sup>e</sup>/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € à l' AFORP au titre de 2008,
- Décide de prélever les crédits nécessaires sur le programme F024, Enveloppe 462 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement à intervenir et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions